

13/07/2022

**MISE A DISPOSITION  
DU RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

La municipalité d'ÉPERNON informe la population que le recueil des actes administratifs n°78 couvrant la période du 01/04/2022 au 30/06/2022 est à sa disposition au service Accueil de la Mairie du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00 (exceptés les samedis compris entre le 16 juillet et le 13 août inclus) et ce dès le 13/07/2022.



Le Maire,

**F. BELHOMME**